

Le prieuré clunisien de Rougemont dans l'Ogoz

Autor(en): **Reichlen, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **14 (1906)**

Heft 9

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-14624>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PRIEURÉ CLUNISIEN DE ROUGEMONT DANS L'OGOZ

Dans la partie la plus élevée, la plus forestière de l'ancien pagus d'*Ogo* ou d'*Osgo*, sur la droite de la Sarine, grossie déjà d'une multitude de torrents, entre les cimes du Rodomont et du Rübly, le bourg de Rougemont¹ étale ses habitations rustiques. Sur une place « La Planchette » deux constructions voisinant attirent le regard du passant : c'est d'abord une église surmontée à son milieu d'un modeste clocher, puis une assez vaste construction blanchie à la chaux, percée de nombreuses fenêtres, flanquée d'une tour dans un coin, ce qui lui donne un certain cachet de manoir. Dans le bourg, on le nomme le « château » ; c'est une ancienne demeure baillivale, qui vient d'être restaurée. Mais c'est l'antique église, dernier vestige d'un prieuré clunisien, dont le passé projette des rayons que l'on chercherait vainement ailleurs, qui nous séduit et nous retient aujourd'hui. Il nous procure, petit à petit, en fouillant ses annales, cette vision du vieux temps avec ses joies et ses misères.

Le prieuré de Rougemont et celui de Ruggisberg², situé entre la Singine et l'Aar, sont les fondations religieuses les plus anciennes de nos Alpes occidentales. C'est ici que les événements importants de la vallée se sont superposés comme les différentes écorces de l'arbre, en disent l'âge et en racontent la vie.

Dans le nombre des documents précieux que le monastère

¹ Rougemont, Rojomont, Rubens Mons, Rotberg, Rötshmund.

² Le prieuré clunisien de Ruggisberg a été fondé vers 1074-05 par Lutold de Kumligen, seigneur de la contrée. Ce prieuré fut placé sous la dépendance de Cluny.

de Rougemont nous a légués, nous devons citer l'acte collectif d'une donation du 1^{er} août 1115, ou *Pancarte*, pour nous servir du terme scientifique, qui évoque pour la première fois, plusieurs membres de la puissante famille de Gruyères, souveraine de la contrée et du petit empire qu'arrose la Sarine. Jusque-là cette famille nous échappe sous un voile mystérieux et ce voile nous cachera longtemps encore son origine.

Nous traduisons in-extenso cette *Pancarte* à cause de sa valeur historique, qui se présente sous une forme authentique, malgré l'un ou l'autre passage qui pourrait donner matière à discussion; mais c'est bien pour la forme et le fond un acte sorti du creuset du XII^e siècle ¹.

Qu'il soit notoire à tous les hommes tant absents que présents, que sous le pontificat de Hildebrand ², sous le règne de l'empereur Henri ³, et sous l'épiscopat de Borcard, évêque de Lausanne ⁴, Guillaume, comte, sa femme, leurs fils, ainsi que Ulrich, neveu du dit comte, sa femme Berthe et leurs fils, ont donné librement et avec tous droits, sans réserve, à Dieu et à St-Pierre de l'église de Cluny, le terrain inculte situé entre les deux cours d'eau appelés Flendruz, avec un homme portant le nom de Gautier de Châtel, dans quel lieu les habitants ont, en l'honneur de Dieu, construit l'église de St-Nicolas, confesseur du Christ, dont ils ont voulu célébrer dignement la mémoire. Dans la suite, le même comte, divinement inspiré, a donné au prédit couvent de St-Nicolas, tout ce qui croîtrait ou qu'il espérait pouvoir croître en dîmes, au delà de l'un des deux Flendruz, dans la partie qui touche à la limite des Allemands; plus tard le même comte donna à la dite église toutes ses

¹ Cet important document, qu'on a cru longtemps perdu, dépose dans les archives de la commune de Rougemont; il n'est pas trop maltraité, et même complet avec son scel épiscopal pendant à un lemnisque et représentant l'évêque Girard de Faucigny bénissant d'unemain et tenant sa crosse de l'autre. M. le pasteur Vionnet, à Lausanne, en a fait un excellent cliché. Il existe dans les archives de Lausanne un *vidimus* du 11 août 1500 de cette chartre du comte Guillaume, délivrée par l'Official de la Cour épiscopale, au prieur Claude Marchandi.

² Le pape Hildebrand, plus connu sous le nom de Grégoire VII, fut moine clunisien. succéda à Alexandre II en 1073 et mourut en 1085.

³ L'empereur Henri IV, dit le Grand, né en 1050, mort en 1106.

⁴ Borcard, Burcard, d'Oltingen, qui aurait pris possession de l'évêché de Lausanne en 1073, mort vers 1089.

possessions dans la dite vallée. Après cela son fils, Hugues, en partant pour Jérusalem, donna la moitié de l'église de Château-d'Œx. Plus tard, quelques personnes de différents endroits, en considération de la réputation de piété que s'étaient acquise les habitants de ce monastère et mues par le désir de participer à leurs prières et à leurs travaux, ont donné ensuite de vœux à Dieu et à St-Nicolas, les dîmes qu'elles possédaient dans la vallée de Château-d'Œx. Voici les noms de ceux qui ont favorisé cette église de leurs bienfaits : Torin et Hubert, neveux du prédit comte, ont donné la dîme qu'ils avaient ; un autre Torin et Widon, aussi ses neveux, de Pérausaz, ont pareillement donné la dîme qu'ils avaient ; Réchon de Grandvillars, vidome, a concédé la dîme qu'il tenait du dit comte ; Arnold et son frère de Grandvillars ont donné la dîme qu'ils possédaient, moins la montagne. Redbold de Mangins, avant de se mettre en route pour Jérusalem, concéda tout ce qu'il avait en alleu dans le dit village, dans les Balents ? et dans la vallée de Rodolphe et quelques membres de sa famille de l'un et l'autre sexe se sont rachetés envers notre prieur dom Jean, moyennant cent et cinq sols. Enfin, plusieurs autres décimateurs que nous ne pouvons énumérer spécialement à cause de la petite étendue de leurs dîmes, ont donné en tout dix poses. Ont été témoins de ces donations : Guillaume, Widon, Mainfroid, Falcon, Aymon, Hugues et Nantelme. Comme un long espace de temps a pour effet d'effacer le souvenir des choses qui se sont passées, nous avons pris soin de rappeler par cette charte à la mémoire des personnes de cette génération et des générations futures que le susmentionné comte a concédé sa dîme de la vallée de Château-d'Œx à l'église de Saint-Nicolas de Rougemont, cela avec le consentement de tous ses fils, l'approbation de Girard, évêque de Lausanne, siégeant en chapitre, Vilinus, prêtre, était présent. Ulric l'Allemand donna pour le salut de son âme, à ce couvent sa vigne de Crussir, Guillaume de Corbières fit autant pour son alleu provenant de Mocausa et Constantin Frioli en fit autant pour trois manses avec leurs dépendances qu'il avait à Reubloz et à Calo ; Gauthier en fit autant avec le consentement de sa belle mère Boson et Constantin et leurs familles agirent de même. Durand Grivet donna un manse et demi. Tous ceux-ci ont donné ou vendu autant à l'église de St-Nicolas. Guillaume, comte et Widon, son compartionnaire, ont pieusement donné la dîme de Grosse-Pierre au prédit prieuré de St-Nicolas pour le repos de leur âme et de celle de leurs parents. Waltred a conféré ce qu'il possédait en alleu à Pérausaz et Adolphe de concert avec son frère Adalbert ont concédé ce qu'ils avaient à Châtel et à

Vugryn? Lambert de Enney a donné, avec le consentement de ses fils et entre les mains du comte Guillaume, le pré et le clos leur appartenant, un ouvrier (ou autre mesure plus considérable) de vigne dans le clos de Balgest. Ensuite Ulric, fils du comte Guillaume, chanoine de l'église de Lausanne, en partance pour Jérusalem donna, avec l'approbation de Girard, évêque de Lausanne, à St-Nicolas de Rougemont, la moitié de l'église de Château-d'Œx et la moitié de l'avouerie de la dite église. Anselme, prêtre, donna pour lui à St-Nicolas de Rougemont tout ce qui était de son bien propre. Le comte Guillaume souvent mentionné donna, avec le consentement de sa femme Agathe et de ses fils, la terre que tenait Martin de Flie; son fils Raymond donna la terre avec toutes ses appartenances que tenait Rodolphe de la Rossinière et les vignes qu'il avait à Crusor? et à Luins avec leurs produits. Girard, évêque de Lausanne et Boson, de bonne mémoire, évêque d'Aoste, ont confirmé ces donations faites et celles à faire pour en laisser posséder l'objet en paix et ont déclaré exclus de la Sainte-Eglise et du royaume des Cieux et ont anathématisé tous ceux qui soustrairaient quelque chose des dites donations ne serait-ce que pour la valeur de quatre sols, ou qui inquiéteraient ceux qui y servent Dieu jusqu'à ce que ces téméraires aient fait amende honorable et donné satisfaction. Cette charte a été dressée l'an de l'Incarnation du Seigneur mil cent quinze, le premier Août, en présence de Girard, évêque de Lausanne, Ulric, Emérard, Amaldric, le comte Guillaume, Wuillerme Dardel, Torin de Broye, Lambert de Pringy, Nantelme de Rue, Torin d'Epagny.

Par la teneur de ce document, nous aurons saisi que ce n'est pas là l'acte de fondation proprement dit du prieuré; peut-être n'a-t-il jamais existé, mais bien un acte renfermant des donations faites par différentes personnes postérieurement à celle du fondateur principal. On fixe la date de fondation du couvent de Rougemont vers l'année 1080¹ et notre document est de 1115, soit trente-cinq ans plus tard.

¹ Les historiens qui se sont occupés de notre prieuré varient peut-être trop sur la date de sa fondation: Schmidt, dans le *Mémorial de Fribourg*, année 1854, page 343, écrit qu'elle est de 1073 à 1085; Zerleeder (*Codex bernensis* n° 28), Mulinen (*Helvetia sacra*, second volume, page 144) fixent la date que nous choisissons. Le doyen Bridel (*Geschicht forscher*, second volume, page 247), choisit 1075. Hisely se contente d'écrire qu'il a été fondé vers la fin du XI^e siècle. Pour résumer, nous dirons que cette fondation doit être placée entre les années 1073 et 1085 qui sont le commencement et la fin du pontificat de Grégoire VII.

Peut-être pensera-t-on que cet espace de temps a effacé, en partie du moins, l'image fidèle de ce qui s'est passé avec cette fondation ; qu'on vivait déjà sur des souvenirs éteints, sur une tradition. Nous croyons qu'un acte aussi important que celui d'une fondation ne s'efface pas si facilement de la mémoire et que surtout le même comte apparaît pendant toute la période.

Il est certes bien difficile de découvrir dans nos vieux parchemins les choses que nous aimerions connaître ; nous savons les noms, la descendance de nos dynastes qui se sont partagé notre pays. Nous connaissons les noms des abbés qui se sont succédé dans les monastères. Nous connaissons même l'organisation publique et municipale de nos villes ; mais nous ignorons beaucoup de choses sur la population qui a pris insensiblement possession de nos vallées, la formation de nos villages, l'existence domestique des habitants des campagnes. Vrai est-il que cette étude exige une certaine vocation pour l'entreprendre. Et cependant que de découvertes intéressantes à récolter dans ce champ que nous apercevons vaguement, tant les traditions, les légendes, le cachent.

La fondation du comte Guillaume fait quelque exception : la charte qu'il a fait rédiger nous enseigne qu'à son époque, le coin de pays entre les deux Flendruz ¹ était un lieu désert, qu'un homme cependant l'habitait. Devons-nous prendre cette description à la lettre ? Nous ne le pensons pas. Nous nous demanderons quelle existence aurait eue ce pauvre Gauthier de Châtel s'il avait dû vivre seul dans une contrée sauvage ; il fallait un vrai miracle de courage.

C'était apparemment un père de famille, un serf donné par le comte avec son domaine.

Bien plus, à quelque distance en aval, sur une rive droite.

¹ Dans l'idiôme allemand on les nomme Griesbach (de *Gries*, gravier, *bach*, ruisseau).

de la Sarine, il existait déjà toute une colonie qui avait fondé Château-d'Œx; on y trouvait une église paroissiale; son avoué est un membre de la famille de Gruyères; il y avait déjà des dîmes, des revenus qui servirent aussi à doter la jeune fondation de Rougemont. A l'opposé, vers le sud, au-delà du second Flendruz, se trouvait une colonie allemande. C'est la charte qui nous le dit; et c'est ici que nous la trouvons très intéressante, car elle nous apprend que deux races opposées: les Allémanes et les Burgondes, s'étaient répandues jusque dans cette région alpine où elles ont rencontré à peu près les mêmes difficultés, et ont dû vaincre les mêmes résistances de la nature, qui n'était pas alors plus clémente qu'aujourd'hui.

Quand ces colonies y sont-elles arrivées? Comment y sont-elles parvenues? De quels procédés se sont-elles servies pour implanter leur culture? Tout cela serait intéressant à savoir ¹.

On suppose que les Allémanes vinrent des contrées que baignent le lac de Thoune, la Simmen et la Kander, et les Burgondes remontèrent le cours de la Sarine et achevèrent leur émigration devant leur voisin, mais soit les colons allémanes, soit les colons burgondes furent jadis soumis aux mêmes maîtres, les comtes de Gruyères.

Remarquons en passant, dans la charte du comte Guillaume, qu'un pâturage éloigné et élevé, la « Mocausa » ², possède un nom et que le troupeau le broute; de sorte

¹ Les Alpes, écrit Hisely dans son Introduction à l'Histoire du comté de Gruyère page 13, n'eurent pendant longtemps qu'une population flottante de pâtres qui, à l'approche de la mauvaise saison, redescendaient dans la plaine avec leurs troupeaux. Peu à peu il s'y fit des établissements réguliers et permanents, lorsque la propriété, longtemps incertaine, tendit à se fixer, ou bien lorsque l'homme libre fut forcé de rechercher la protection d'un homme puissant qui voulût bien lui céder un coin de terre à la charge de cens et de rente. C'est bien ce point de vue que nous devons adopter. Ce sont les arrière-petits neveux des bandes burgondes et allémanes dont ces peuples, nous disent les historographes, étaient mous et paresseux et pas du tout défricheurs, qui se mirent à la peine.

² Dans la vallée de Vert-Champ et à l'extrémité est la plaine dite *La Verda*, qui a remplacé l'ancien nom de « Mocausa ».

qu'au commencement du XII^e siècle la propriété était délimitée et appropriée jusque dans les Alpes.

Mais ce qui nous rend cette charte doublement précieuse, c'est qu'elle sort de l'ombre, comme nous l'avons déjà dit, les noms du dynaste qui gouverne le pays avec onze membres de sa famille, puis ses leudes probablement, qui forment une petite aristocratie dans un groupe de familles nobles, la cour de la maison souveraine, et qui pour la plupart ont disparu avec elle ou peu après elle. De là la formule consacrée des vieux documents : « Les nobles, bourgeois et habitants, etc¹. »

« Nous apprenons par le précieux acte de dotation du prieuré de Rougemont, écrit Hisely, que vers la fin du XI^e siècle la maison de Gruyères était déjà nombreuse et riche, assez puissante pour commander aux événements et décider de la destinée de tout un peuple répandu dans plusieurs vallées. Il est assez probable qu'à cette époque chacun des membres avait déjà pris sa place et son poste dans les différents châteaux élevés dans le pays : le Vanel, Château-d'Ex, Gruyères, Montsalvens, Broc, puis plus loin, la Tour-de-Trême. »

Le même historien, pour découvrir le premier comte de Gruyères, va plus haut dans le passé que ne le fait notre charte. Il remonte au moins d'un siècle et demi au delà du temps où vivait le comte Guillaume. Il le

¹ Dans l'acte de dotation du prieuré en question, nous avons vu figurer parmi les témoins un Turin d'Epagny, et un Lambert de Pringy. Les de Pringy reviennent fréquemment dans les anciens documents ; nous en citerons plusieurs : Guillaume de Pringy, chevalier en 1200 ; Marguerite de Pringy et ses fils Reymond et Rodolphe, donzels. Dans un accord de 1238 entre le comte Rodolphe III de Gruyère et le chapitre de Lausanne, on voit comme témoin Ulrich, Reymond et Vather de Pringy. Vers la fin du XIV^e siècle elle disparaît. Où demeurerait cette famille, où se trouvait son manoir ? Feu Hubert Thorin, dans sa notice historique sur Gruyère, page 173, émet l'avis que ce manoir pouvait se trouver sur la colline de Montbarry, qui a donné son nom aux anciens bains situés à peu de distance, colline remarquable par sa forme et dominante. A son sommet on a trouvé d'anciennes ruines, la base d'une tour.

découvre dans un document de 923, où le vénérable comte Turimbert¹ y échange une propriété sise à Riaz contre une dîme à Bulle, au profit d'une chapelle qu'il possède dans cette même villa de Riaz. Hisely suppose qu'il doit s'agir d'un comte d'Ogoz, soit de Gruyères. C'est là une hypothèse qui peut être plausible, comme ce Turimbert, si l'on voulait préciser, pourrait aussi bien être un *Comes comitatus Valdensis*, qu'un comte d'Ogoz².

Voilà le prieur de Rougemont seigneur terrien ; mais le comte de Gruyères n'a pas tout abandonné, il reste supérieur de la châellenie ; dans les documents il n'oublie pas de prendre le titre de « seigneur de Rougemont ». Cette châellenie, réunie à celle de Gessenay, forme le mandement militaire, soit *bandière* ou bannière du Vanel, dont le château-fort s'élève à quelque distance. Il est toujours occupé par les cadets de la famille, et en raison des droits attachés à ce château, ces cadets étaient les hauts justiciers du territoire ou de la juridiction qui en dépendait.

Il n'est pas question dans la charte d'abandon de droit de justice, ce qui équivalait à des droits importants, personnels et surtout productifs, mais aussi vexatoires. Ainsi feront de même les fondateurs de la Valsainte, de la Part-Dieu, de Hautcret et bon nombre d'imitateurs³.

(*A suivre*).

F. REICHLEN.



¹ M. D. Vol. X, p. 3 à 5. Dans le désir d'abréger, nous désignerons une source où nous avons fréquemment puisé, les Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, par les majuscules M. D.

² Consulter à cet égard les « Observations onomastiques et historiques relatives au comte Turimbert », par Ch. Morel, parues dans l'*Anzeiger für Schweizerische Geschichte* 1901, n° 2.

³ Les institutions seigneuriales ont deux éléments distincts : le fief et la justice. Cette distinction s'exprimait par la maxime : Fief et justice n'ont rien de commun. Le comte de Gruyère était seigneur, haut justicier en même temps que seigneur féodal, il réunissait les deux qualités.